

---

Numéro de l'intervention: 168-2010  
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 14.09.2010

Déposée par: Sommer (Wynigen, PLR) (porte-parole)  
Moser (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires: 11

Urgente:

Date de la réponse: 16.3.2011  
Numéro de l'ACE 0477-2011  
Direction: TTE

---



## Projet d'agrandissement du gymnase du Stade du Lac

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. Veiller dans le concours d'architectes qui a été lancé pour les travaux d'agrandissement à ce que le coût total des travaux ne dépasse pas les deux tiers du coût d'une nouvelle construction. Il ne doit pas y avoir de coûts supplémentaires.
2. La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie est chargée de stopper immédiatement les travaux d'étude si le total des coûts de l'assainissement et de l'agrandissement dépasse les deux tiers du coût d'une nouvelle construction et qu'une nouvelle construction serait donc plus économique.
3. En cas d'interruption du projet, l'organe compétent doit être informé et un nouvel état des lieux doit alors être établi en collaboration avec les autorités locales.

### Développement

Lors du débat sur le projet d'agrandissement du gymnase du Seeland à Bienne en novembre 2007, la question a été posée de savoir si la construction d'un bâtiment entièrement nouveau sur un autre site ne serait pas plus économique tout compte fait. Le renvoi du projet a fini par être rejeté, mais des propositions complémentaires de la Commission de pilotage et du PRD ont été votées : il a été demandé qu'un état des lieux soit établi si le total des coûts des travaux prévus venait à s'approcher du coût d'un bâtiment nouveau au point qu'une nouvelle construction serait en définitive plus économique.

Or, on a appris qu'en raison des pressions exercées par les associations de protection du patrimoine et les associations d'aménagement locales, il a fallu organiser un nouveau concours d'architecture selon les critères SIA pour le projet d'agrandissement. Nous craignons qu'en conséquence de ce concours, les coûts de l'étude et de la réalisation finiront par changer le rapport entre les coûts d'un agrandissement et ceux d'un bâtiment entièrement nouveau.

## **Réponse du Conseil-exécutif**

Le complexe scolaire du Stade du Lac à Bienne comprenant le Gymnase du Seeland et le Gymnase français est l'un des plus importants du canton destiné aux écoles moyennes.

Les requêtes de la présente motion sont les mêmes que les charges que le Grand Conseil a fixées lors de l'approbation du crédit d'étude en novembre 2007. Le Conseil-exécutif a accepté ces charges et met déjà en œuvre des mesures de réalisation de cette motion.

### Point 1

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010, le Conseil-exécutif a dû accorder un crédit complémentaire de 955 000 francs pour la présente affaire (ACE 1718/2010). Comme l'indique cet arrêté, la nécessité d'organiser un nouveau concours d'architecture est à l'origine de ces surcoûts. La condition essentielle à l'octroi de ce crédit complémentaire était que les frais de construction, y compris ce crédit, ne dépassent pas les deux tiers du coût théorique d'un nouveau bâtiment. A l'heure actuelle, ce projet respecte donc toujours les charges fixées par le Grand Conseil.

### Points 2 et 3

Si l'évaluation ci-dessus devait changer, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie mettrait tout de suite fin aux travaux d'étude et informerait la Commission des finances, qui est compétente.

Le Conseil-exécutif aimerait rappeler une nouvelle fois que la comparaison entre le projet actuel et la construction d'un nouveau bâtiment ne peut porter sur le total des coûts. Cette comparaison se base sur les frais de construction effectifs car il n'est pas possible de mettre directement en parallèle des rubriques budgétaires telles que l'acquisition de terrains, les réserves ou l'équipement. Le gouvernement base donc sa comparaison sur les frais de construction et part de l'idée que c'est ce que souhaite le Grand Conseil.

**Proposition** : adoption de la motion et classement.

**Au Grand Conseil**